

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 03 SEPTEMBRE 2020

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Albert DESPINS, Monsieur Christophe BOYER, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Alain MALBEC.

Excusés :

Madame Nathalie BUCHILLET a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT.
Monsieur Benoît HUGUES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND.
Madame Marie-Claude RENAUD.
Messieurs David BORDES, Vincent DUMOUX, Patrick PROTHIAU et Mickaël SARRAZIN.

Absents :

Néant

Secrétaire : Madame Annick BAILLY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 août 2020, s'est réuni en session ordinaire le 03 septembre 2020, à 20 h 30, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

Préalablement à cette réunion, diverses informations ont été données par Monsieur Favier du Cabinet Adage en charge de l'adressage de la commune.

Une première proposition a été établie à partir du cadastre et du tableau de classement des voies. Elle a consisté à affecter un nom à chaque voie en faisant attention à son point de départ et de fin, à son sens et à sa qualification.

Il est conseillé de:

- *ne pas trop apporter de modifications par rapport aux lieux-dits existants sauf en cas d'intérêt lié à l'histoire ou à des usages,*
- *mentionner des voies comme étant des impasses car ce terme indique, notamment aux services de secours et d'incendie, qu'il n'y a pas de possibilité de retournement,*
- *donner des noms de rues dans les bourgs et d'intégrer des appellations « place »,*
- *se repositionner sur le choix de la numérotation qui peut être soit métrique soit séquentielle. (A ce titre, il est souligné que le métrique présente divers avantages en zone rurale parmi lesquels la connaissance précise de la distance d'une maison par rapport au point de départ de la voirie et l'intégration ultérieure d'une nouvelle maison.)*
- *sectionner une voie si sa longueur l'exige ou de la signaler par plusieurs panneaux successifs,*
- *répertorier tous les lieux et bâtiments publics en sachant que les cimetières ne seront pas définis par un numéro mais un point GPS (ce qui peut être également le cas pour l'emplacement des poteaux incendie, défibrillateurs, Lac du Rousset, etc...),*
- *numéroter éventuellement les bâtiments agricoles où des livraisons peuvent être effectuées s'ils sont éloignés de l'habitation de la ferme,*

- bien étudier les points particuliers en vue de leur recensement et de numérotter les maisons actuellement en déshérence si un projet de reprise est connu,
- se positionner sur l'intitulé des adresses postales avec la suppression ou non des noms des communes historiques, le maintien ou non des noms de lieux-dits, etc...
- présenter le projet d'adressage à la population lorsqu'il sera abouti à 95%,
- signaler aux administrés qu'il leur appartiendra de faire le nécessaire quant à leur changement d'adresse via le site du service public afin que les diverses administrations ou organismes dont ils dépendent soient informés (ce qui pourra demander l'apport d'une aide aux personnes ne pouvant effectuer cette démarche),
- prendre un arrêté afin d'inciter les personnes à positionner leur plaque d'habitation à une certaine hauteur en vue d'une homogénéité sur la commune et de préciser, par exemple, que seule la première plaque est financièrement à la charge de la commune,
- choisir une plaque émaillée puisqu'elle présente la meilleure longévité et d'une couleur différente à celles des communes limitrophes afin que les usagers disposent d'un visuel leur indiquant clairement un changement de commune.

Monsieur Favier est remercié pour l'apport de toutes ces informations.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le Conseil Municipal du 6 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

Information donnée par Monsieur le Maire quant à l'accueil d'un médecin

Monsieur le Maire annonce que le Docteur Axel Klohn a émis le souhait de s'installer deux jours par semaine sur le territoire communal.

La proposition lui a été faite de de s'installer, au moins dans un premier temps, dans l'actuelle salle des réunions de la Mairie de Marizy. Les aménagements seraient mineurs et porteraient sur la mise en place de dispositifs permettant notamment d'assurer la confidentialité tant pour le cabinet médical que pour le secrétariat de Mairie. L'intérêt d'accueillir ce médecin repose sur une perspective intéressante, à l'avenir, de mutualisation d'accueil de professionnels de la santé avec les communes de La Guiche et de Saint Bonnet de Joux.

Monsieur le Maire signale que, dans l'hypothèse d'un accord du Conseil Municipal, le Docteur Klohn serait reçu le 9 septembre à 11 h 00 afin de voir les modalités pratiques de son accueil ainsi que ses jours de présence (à envisager éventuellement en décalé par rapport aux horaires d'ouverture de la Mairie).

Le Conseil Municipal se prononce pour la venue de ce médecin en soulignant qu'une demande de participation aux différents frais liés à la mise à disposition d'un local doit être envisagée et que, dans un second temps, il semble nécessaire de lui proposer un autre lieu afin de garder au bâtiment son unique vocation de Mairie.

Décision modificative n°1 pour la constatation des charges issues des loyers non-demandés aux restaurateurs lors de la fermeture administrative de leur établissement en raison du Covid 19

Considérant la décision prise de ne pas demander les loyers des locations pour les restaurants Le Montchappa et La Table d'Hortense pendant la fermeture administrative prononcée pour les périodes de mars à juin liée au Covid 19 ainsi que le second trimestre de loyer de la salle des fêtes de Marizy, il convient de procéder aux écritures comptables suivantes :

- émission des titres de recettes correspondants à l'article 752 Revenus des immeubles,
- établissement de mandats qui viendront annuler les titres à l'article 678 Autres charges exceptionnelles.

Le budget principal 2020 ne comportant pas de crédits à l'article 678, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la décision modificative n°1 suivante :

article 678 Autres charges exceptionnelles	+ 4 600.00 euros
article 60632 Fournitures de petit équipement	- 4 600.00 euros

Devenir de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que début 2020, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'informatisation de la bibliothèque afin de faciliter la gestion du fonds de livres, suite à la demande des responsables.

Madame Sylviane Bonnot indique que lors d'une récente rencontre avec les bibliothécaires, il lui a été fait part de leurs inquiétudes quant au devenir de ce service en raison d'un manque de lecteurs et d'une baisse des effectifs scolaires.

Le Conseil Municipal décide de rappeler aux habitants de la commune l'existence de ce service en procédant à l'impression d'un flyer ainsi que d'affiches.

Cartes d'achat et décision quant à la liste des établissements auprès desquels elles seront acceptées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce pour la conclusion d'un contrat avec la Caisse d'Epargne (dont l'offre est la plus avantageuse) pour la fourniture d'une unique carte, établie au nom de Monsieur Gilles Lartaud, moyennant des frais chiffrés à 20 euros mensuels,
- dit que cette carte sera exclusivement destinée au paiement des frais liés à la fourniture en carburant des véhicules communaux dont l'approvisionnement se réalisera à la station service située au Bourg de Marizy.

Point sur les différentes régies

Le Conseil Municipal prend note que les responsables des différentes régies communales sont désormais désignés comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Régies	Titulaires	Suppléants
Station service	Monsieur Pierre-Antoine Tluczek	Madame Catherine Maurice
Photocopies	Madame Catherine Maurice	Madame Marie-Christine Gaillardin
Camping	Monsieur Laurent Brisepierre	Monsieur Gilles Lartaud
Pêche	Madame Catherine Maurice	Madame Annick Bailly
Tennis	Madame Catherine Maurice	Monsieur Pierre-Antoine Tluczek

Pour le tennis, Madame Berthier demande s'il ne serait pas envisageable que ponctuellement son accès soit autorisé sur de simples plages horaires et non plus exclusivement à l'année comme c'est actuellement le cas.

Le Conseil Municipal, ne rejetant pas cette possibilité, évoque la nécessité d'une éventuelle reprise de la gestion du cours de tennis par une association qui pourrait œuvrer également pour sa redynamisation.

Questions et informations diverses.

- Devis pour la réparation de la cloche de l'église

Le devis de la société Horloge Plaire pour un montant H.T. de 946.91 euros pour changement du campanaire et contacteur de tintement est accepté à l'unanimité.

- Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire signale la nécessité de création de cette commission dont la charge est de s'assurer de la régularité des listes électorales

Convoquée par un conseiller municipal qui en est membre, cette commission doit se réunir au moins une fois par an ainsi qu'entre le 24 et le 21^{ème} jour précédant chaque scrutin et ne délibérera que si 100% de ses membres sont présents.

Elle doit être composée, pour une durée de trois ans, dans les communes de moins de 1 000 habitants, d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par Monsieur (Madame) le (la) Sous-Préfet(e) de Charolles et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Le Conseil Municipal propose en vue de la composition de cette commission les noms suivants :

- conseillers municipaux : Monsieur Jean-Pierre BERTRAND en tant que titulaire et Monsieur Fabrice PLANCHON en tant que suppléant,

- trois personnes inscrites sur les listes électorales dont les coordonnées seront données à la Sous-Préfecture de Charolles en vue de la désignation du délégué de l'administration

Monsieur Bernard Buchillet

Madame Michelle Signol

Madame Brigitte Lagoutte,

- trois personnes inscrites sur les listes électorales dont les coordonnées seront communiquées au Tribunal Judiciaire de Mâcon en vue de la désignation du délégué du Tribunal

Monsieur Pierre Lapray

Monsieur Christophe Buchillet

Madame Françoise Tissier.

- Devis pour deux poteaux incendies aux Tatins

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis établi par la SAUR pour un montant de 1 900.00 euros H.T.

Monsieur le Maire signale qu'il souhaiterait qu'un véritable recensement de ces poteaux soit réalisé ainsi qu'un contrôle annuel afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

- Divers

Monsieur le Maire indique que Madame Doucet, Directrice de l'école communale, lui a indiqué la forte probabilité d'un prochain rendez-vous avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale. Il semblerait, en effet, qu'avec un effectif de 44 élèves pour 3 postes d'enseignant, l'un de ces postes puisse être supprimé.

Le Conseil Municipal est informé du passage de la course cycliste Vélo Rando Charolais Brionnais, le dimanche 13 septembre sur le territoire communal.

Une discussion s'engage autour de la propriété récemment achetée par Monsieur Gueugnon et de Madame Acacia au lieu-dit Le Gros Bois. Ces derniers demandent à ce que le chemin communal permettant l'accès soit à nouveau rendu praticable et l'achat (tel que cela aurait été convenu avec l'ancien propriétaire) d'une partie d'un autre chemin communal moyennant l'euro symbolique.

La commission voirie, dont une réunion est programmée pour le dimanche 6 septembre, à 10 h 00, étudiera ces deux demandes.

Le Conseil Municipal prend connaissance de demandes émanant d'associations pour la reprise de leur activités sportives ou culturelles à la salle des fêtes de Marizy. Ces dernières sont acceptées à condition que la règle de distanciation (fixée à 2 mètres) soit respectée et que la désinfection soit assurée par l'association. En outre, une fiche de directives sera remise à chaque responsable d'associations ainsi qu'un registre sur lequel chaque personne présente mentionnera ses coordonnées afin d'être facilement joignable si un autre tiers est testé positif au Covid.

Monsieur Despins signale que pour la salle des fêtes de Marizy, il convient de reprendre contact avec Monsieur Galland afin d'avoir un devis pour les points à reprendre suite à la visite de sécurité (manque de la terre sur certains équipements et lenteur de déclenchement du disjoncteur différentiel alimentant les prises de l'estrade).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le renouvellement auprès de la DREAL de la demande d'autorisation de transport de personnes dans le cadre du transport scolaire communal.

L'achat de poissons pour le Lac du Rousset portant sur 500 euros de brochets, 500 euros de blacks bass et 1 000 euros de carpes est abordé. Il sera toutefois pris des renseignements complémentaires sur les blacks bass qui semblent se développer au détriment des autres poissons.

L'acquisition d'un second aérateur pour le Lac du Rousset s'avérerait judicieux. Un devis sera demandé au cours de l'hiver.

Monsieur le Maire signale avoir été contacté par Madame Moselle qui proposerait un enseignement de l'anglais aux élèves scolarisés en primaire. Monsieur Planchon est chargé de demander aux enseignantes de la commune si cette proposition les intéresserait.

Le Conseil Municipal déplore les attaques récurrentes du loup sur les troupeaux ovins des éleveurs des communes voisines. Monsieur Christophe Boyer précise que la dernière attaque porte sur un lot de 35 animaux dont 7 agnelles ont été blessées, 3 tuées, et 1 mangée au cours de la nuit dernière. Il signale que la détresse des éleveurs est grande même s'ils sont disposés à suivre le protocole de sécurité afin de protéger leurs troupeaux. Pour cela, ils envisagent la pose de filets électriques alors que cette technique, hors région de pastoralisme, est difficile à mettre en œuvre dans le Charolais dont la spécificité du bocage repose sur des parcelles morcelées.

Monsieur le Maire signale qu'au cours de la réunion initiée par les services préfectoraux, il avait demandé à ce que le loup (qui semble être un jeune loup en quête de territoire) soit capturé et placé en réserve naturelle. Mais il apparait que cette proposition a été rejetée par la Direction Départementale du Territoire.

Monsieur le Maire propose, par solidarité envers les éleveurs ovins, qu'un texte soit rédigé et transmis à toutes les autres communes membres de la Communauté de Communes Le Grand Charolais. Il semble essentiel que la filière ovine qui avait retrouvé un certain dynamisme soit soutenue et n'ait pas à souffrir des attaques intempestives du loup.

Monsieur Jean-Pierre Bertrand fait part de la demande de la société en charge des travaux de la RD 980 portant sur 120 mètres cubes d'eau qui pourraient être pompés au niveau du Lac du Rousset. Les élus signalent que ce dernier n'est plus alimenté actuellement par la rivière Arconce et qu'au regard de la sécheresse actuelle, il lui sera demandé si le volume d'eau souhaité ne peut pas être revu à la baisse.

Madame Sylviane Bonnot indique que la visite des sites de l'Etang de Pierre Poullain à Pouilloux suivie de celle du site du Lac du Rousset avec Madame Diaz du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne s'est tenue aujourd'hui même. Le point sur la végétalisation du Lac du Rousset mise en place en 2019 a été réalisé. Madame Sylviane Bonnot précise par ailleurs que les nasses mises en place ont permis le piégeage de 10 cistudes dont 3 femelles dont 1 ou 2 sont jeunes et que, contre toute attente, les lieux de ponte se situeraient du côté gauche, au niveau des emplacements de pêche et non en queue de l'étang où les cistudes disposeraient d'un lieu peu fréquenté par les humains (initialement jugé comme plus favorable pour la ponte).

Monsieur Blanchard a réitéré sa demande pour disposer d'un lieu servant de cabane de chasse, sur le site de l'ancienne scierie Bonin. Monsieur Jean-Pierre Bertrand est chargé de l'accompagner afin de visiter le bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 06.